

# **Consultation marché public procédure adaptée**

## **Prestation de services**

### **Transport à la demande**

#### **Cahier des Charges**

#### **1. Objet de la Prestation de Services**

Le CIAS renouvelle son contrat de prestation de services pour l'exécution du service routier non urbain de transport à la demande de personnes issues des 41 communes de la Communauté de Communes Bastides de Lomagne réparties en deux lots :

#### **Lot N°1 pour les COMMUNES de :**

- Avezan, Bivès, Castéron, Estramiac, Gaudonville, l'Isle Bouzon, Magnas, Mauroux, Pessoulens, Saint-Clar, Saint-Créac, Saint-Léonard, Tournecoupe
- Avensac, Bajonnette, Homps, Monfort, Saint-Brès

#### **Au départ de ST CLAR**

##### **VERS FLEURANCE (pour assurer les correspondances avec le TGV)**

Du Lundi au Vendredi	Arrivée à Fleurance	8 H 25 et 11H 10	Départ de Fleurance	11 H 30 Et 18 H 30
Mardi	Arrivée à Fleurance	10 H	Départ de Fleurance	14 H

##### **VERS SAINT CLAR**

Jeudi	Arrivée à Saint Clar	9 H 00	Départ de Saint Clar	12 H 00
-------	-------------------------	--------	-------------------------	---------

##### **VERS AUCH**

Vendredi	Arrivée à Auch	13 H 00	Départ d'Auch	17 H 35
----------	----------------	---------	---------------	---------

##### **VERS MAUVEZIN**

Lundi	Arrivée à Mauvezin	10 H 00	Départ de Mauvezin	12 H 00
-------	-----------------------	---------	-----------------------	---------

##### **VERS BEAUMONT DE LOMAGNE**

Vendredi	Arrivée à Beaumont	11 H 55	Départ de Beaumont	20 H 05
Samedi	Arrivée à Beaumont	10 H 00	Départ de Beaumont	11 H 30

**Lot N°2 pour les COMMUNES de :**

- Labrihe, Mansempuy, Maravat, Mauvezin, Saint-Antonin, Sainte-Gemme, Saint-Orens, Sarrant, Séremputy, Solomiac
- Ardizas, Catonvielle, Cologne, Encausse, Monbrun, Roquelaure-Saint-Aubin, Sainte-Anne, Saint-Cricq, Saint-Georges, Saint-Germier, Sirac, Thoux, Touget.

**Au départ de MAUVEZIN (rabattement sur la ligne Mauvezin/L'Isle-Jourdain)**

**VERS FLEURANCE (Place de l'Eglise)**

Mardi	Arrivée à Fleurance	à 9 H 30	Départ de Fleurance	11 H 30
-------	---------------------	----------	---------------------	---------

**VERS AUCH (gare routière)**

Mercredi	Arrivée à Auch	13 H 30	Départ d'Auch	17 H 30
Jeudi	Arrivée à Auch	13 H 30	Départ d'Auch	17 H 30

**VERS ISLE-JOURDAIN (gare)**

Du lundi au vendredi	Arrivée à Mauvezin	à 6H 35 et 12H 45	Départ de Mauvezin	13 H 55 et 18H 55
----------------------	--------------------	-------------------	--------------------	-------------------

**VERS BEAUMONT DE LOMAGNE**

Samedi	Arrivée à Beaumont	à 9 H 30	Départ de Beaumont	11 H 30
--------	--------------------	----------	--------------------	---------

**Au départ de Cologne (rabattement sur la ligne Mauvezin/Isle-jourdain)**

**VERS ISLE-JOURDAIN (gare routière)**

Du lundi au vendredi	Arrivée à Cologne	à 6H 45 et 12H 55	Départ de Cologne	13 H 45 et 18H 45
----------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

**VERS MAUVEZIN (Place de la Mairie)**

Lundi	Arrivée à Mauvezin	à 9 H 30	Départ de Mauvezin	11 H 30
-------	--------------------	----------	--------------------	---------

**VERS COLOGNE (Place de la Halle)**

Jeudi	Arrivée à Cologne	à 9 H 30	Départ de Cologne	12 H
-------	-------------------	----------	-------------------	------

**2. Détails du service :**

**2-1 Calendrier :** Le service sera ouvert suivant les jours de fonctionnement présentés hors jours fériés.

**2-2 Motifs de déplacements :** Le service est ouvert à tous les habitants du CIAS Bastides de Lomagne par conséquent de la Communauté Bastides de Lomagne, quel que soit leur âge ou le motif de leur déplacement uniquement vers les destinations et selon les horaires définis dans le règlement du service annexé à la présente.

### 3. Liens avec les usagers :

#### **3-1 Tarification :**

Le coût du trajet sera facturé à l'utilisateur 2€ par trajet.

Le transport est gratuit pour les moins de 4 ans.

Le titulaire du marché éditera un ticket à l'utilisateur et encaissera les sommes.

#### **3-2 Prise en charge de l'utilisateur :**

Les jours et les heures de fonctionnement ainsi que les destinations sont définis à l'avance, en fonction des besoins pressentis.

Les services n'ont pas d'itinéraire fixe et l'exploitant suivra pour chacun d'eux le trajet le plus court, compte tenu des appels reçus.

Les usagers seront pris et laissés à domicile ou en cas d'impossibilité matérielle, au point le plus près possible du domicile.

Un véhicule adapté au nombre de personnes à transporter et accessible aux personnes à mobilité réduite, assure le service.

#### **3-3 Réservations :**

Les usagers informent l'exploitant, par téléphone, la veille **avant 12h** dernier délai de leur intention de se déplacer.

Les réservations se font directement auprès des prestataires en fonction des lots.

#### **3-4 Annulation :**

Un usager peut annuler sa réservation au plus tard la veille **avant 16h (et le vendredi pour le lundi)** en cas d'omission de sa part il sera destinataire d'un avertissement, voire d'une exclusion temporaire du service.

# **Consultation marché public procédure adaptée**

## **Prestation de services**

### **Transport à la demande**

<b>Clauses Administratives</b>
--------------------------------

#### **4. Pouvoir Adjudicateur**

CIAS BASTIDES DE LOMAGNE

ZA Route d'Auch – 32120 MAUVEZIN

Tel : 05 62 06 84 67

Mail : contact@ccbl32.fr

Personne à contacter au CIAS : Fabiola FERREIRA (tél : 05 62 06 98 57 le matin)

#### **5. Détail du Marché**

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée.

##### **5-1 Durée :**

Le marché est établi pour une durée de 3 ans, renouvelable chaque année à la date de notification du marché.

#### **6. Pièces constitutives du marché :**

- L'acte d'engagement et ses annexes, précisant le ou les lots pour lesquels la candidature est formulée.
- Le présent cahier des charges et le CCAG
- Un dossier de présentation de l'entreprise comprenant :
  - a. Le certificat d'inscription au Registre des Transporteurs
  - b. L'attestation de capacité du dirigeant
  - c. Les attestations URSSAF, des Impôts et d'Assurance
- Le(s) véhicule(s) utilisé(s) pour l'exécution des services

Marque	Genre	Type	Capacité	Immatriculation	Date de 1 <sup>ère</sup> mise en circulation
--------	-------	------	----------	-----------------	--

- Proposition de prix (forfait calculé en fonction du kilométrage maximum à parcourir, à vide + en charge).

***Le montant de la rémunération sera égal au produit de la garantie kilométrique par le kilométrage total, en charge, réellement effectué.***

## 7. **Règlement des prestations :**

Les sommes dues seront réglées sur présentation de factures trimestrielles ou mensuelles détaillées.

Les sommes acquittées par les voyageurs seront déduites du montant des factures.

Le transporteur accompagne sa facture des différents bons de prise en charge.

## 8. **Sous-traitance :**

Le titulaire du marché ou d'un lot pourra sous-traiter l'exécution de certaines parties de ce dernier à condition d'avoir obtenu du pouvoir adjudicateur l'acceptation et l'agrément des conditions de paiement.

## **Caractéristiques principales :**

**L'exploitant doit obligatoirement être inscrit au registre des transporteurs routiers des personnes, tenu par les services spécialisés de l'Etat (D.R.E.A.L.).**

**L'exploitant respecte l'ensemble des obligations réglementaires relatives au transport routier de voyageurs, en particulier les obligations dues à l'accessibilité de son parc de véhicules et aux obligations dues à la formation des personnels de conduite aux problématiques du transport des personnes à mobilité réduite.**

## 9. **Résiliation :**

L'autorité organisatrice se réserve le droit de mettre fin sans indemnité à l'exécution du transport en cours de marché tout particulièrement en cas de :

- Dissolution cessation d'activité vente ou radiation de l'entreprise
- Interruption de tout ou partie du service pendant une durée supérieure à 3 jours consécutifs sauf cas de grève ou de force majeure
- Défaut d'accord sur un avenant nécessité par l'évolution du service
- Constat de manquement grave aux règles de sécurité et à la réglementation
- Inobservation de toute condition d'exploitation fixée au présent marché et de toute disposition législative et réglementaire applicable
- Utilisation d'un véhicule non déclaré
- Sous-traitance non déclarée.

# ***Consultation marché public procédure adaptée***

## ***Prestation de services***

### ***Transport à la demande***

<b>Règlement de la Consultation</b>
-------------------------------------

#### **1- Détails de la Consultation**

##### **1.1 Objet :**

La présente consultation concerne l'exploitation d'un service de transport public rural de voyageurs dit transport à la demande sur le territoire du CIAS Bastides de Lomagne de la COMMUNAUTE DE COMMUNES BASTIDES DE LOMAGNE.

##### **1.2 Etendue de la consultation :**

La présente consultation est passée selon un marché à procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics.

Il s'agit d'un marché à bons de commande avec pour chaque lot un seuil minimum et un seuil maximum.

Les prestations pour la somme des deux lots sont susceptibles de varier dans les limites suivantes en € HT/an : Minimum 2000 euros - Maximum 25 000 euros

##### **1.3 Durée**

Le marché est établi pour une durée de 36 mois.

##### **1.4 Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date de réception.

#### **2 Sélection des candidats :**

##### **2-1 Critères de sélection :**

60% Prix

40% Valeur technique

#### **3 Conditions de remise des offres**

Les plis doivent être remis soit sur support papier ou électronique avant le :

**Mercredi 02 septembre à 12h** au siège du CIAS Bastides de Lomagne

ZA route d'AUCH 32120 MAUVEZIN ou à l'adresse [contact@ccbl32.fr](mailto:contact@ccbl32.fr).